

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 28/03/2023	L'an deux mille vingt trois Le 3 avril à 20 h
DATE D'AFFICHAGE 28/03/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 11 AVR. 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> : M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier. M. Bouchard donne pouvoir à M. Le Rétif. Mme Quesnel.
PRÉSENTS : 24	
VOTANTS : 26	
	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Le Bourgeois

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur Deau, maire-adjoint délégué aux finances, présente les principaux postes de dépenses et de recettes du budget primitif 2023, en fonctionnement et en investissement.

Après le débat d'orientations budgétaires du 27 février 2023 et la réunion de la Commission finances du 21 mars 2023, il est proposé au conseil municipal le budget primitif de la commune qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement dépenses et recettes, pour un montant de :
3 614 190,67 euros.
- En section d'investissement dépenses et recettes, pour un montant de :
2 319 908,09 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés (20 votes pour, 6 abstentions) :

- D'adopter le budget primitif 2023 de la commune par chapitre.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

Nathalie DONATIN 

Publication le